

Règlement du championnat de la Ligue de Go de l'Ouest et du tournoi du Far West

Article 1 – Objet du championnat et du tournoi

Le championnat individuel de la Ligue de Go de l'Ouest (LGO) fait partie du cycle annuel du championnat de France Open organisé par la Fédération Française de Go (FFG). Il est qualificatif pour le championnat de France Open proprement dit.

Le tournoi du Far West est un tournoi annuel organisé concomitamment au championnat de la Ligue de Go de l'Ouest pour les joueurs non-qualifiés au championnat.

On dénote dans les articles à suivre « championnat » le championnat individuel de la LGO et « Far West » le tournoi du Far West.

Article 2 – Direction de tournoi

Le championnat et le Far West sont organisés par l'association Rengo, club de go de la région rennaise, avec l'appui de la LGO. Le directeur de tournoi, pour le championnat et le Far West, est Laurent Georget, le responsable du tirage est Rémi Vannier.

Article 3 – Arbitrage

Stéphan Kunne est l'arbitre principal du championnat et du Far West. Rémi Vannier et Kévin Cuello en sont les arbitres. Ils forment à eux trois le comité arbitral.

En cas de contestation de la décision d'un arbitre, le comité arbitral se réunit et émet une décision collégiale qui s'applique immédiatement. Tout joueur a la faculté de contester par la suite cette décision auprès des instances fédérales, en particulier le conseil d'administration de la LGO et les responsables compétitions de la FFG, pour la faire réviser.

Article 4 – Qualifications

Seuls les joueurs à jour de cotisation d'une licence compétitions prise dans un club de la LGO peuvent participer au championnat. Y sont qualifiés : les joueurs ayant atteint ou dépassé le niveau de -200 à l'échelle de niveau de la FFG au moins une fois depuis le 1^{er} janvier de l'année 2024, les joueurs qualifiés à l'issue de l'édition 2025 du championnat de leur club.

Le nombre maximal de joueurs pouvant s'inscrire au championnat est de trente-deux. Si trop de joueurs désiraient s'inscrire, la direction de tournoi du championnat se réserve le droit de choisir les participants. La direction demandera d'abord aux joueurs qualifiés d'office au championnat de France Open de la FFG issus du club de Rennes, en particulier les précédents vainqueurs du championnat, de se retirer. En cas de refus, si le nombre de joueurs est toujours trop important, les joueurs seront choisis dans leur ordre d'inscription.

Le Far West est un tournoi ouvert, tous les joueurs à jour de cotisation d'une licence compétitions peuvent s'y inscrire.

Le nombre maximal de joueurs pouvant s'inscrire au Far West dépend uniquement de la place et du matériel disponible, il est fixé à trente-deux joueurs, pris dans l'ordre d'inscription. Ce nombre pourra être augmenté à la discrétion de la direction du tournoi.

Le championnat et le Far West sont deux tournois séparés et organisés simultanément, il est impossible de s'inscrire aux deux. Il ne sera pas permis aux joueurs inscrits dans le championnat de se déclarer forfait pour s'inscrire au Far West, ou inversement.

Article 5 – Déroulement

Le championnat se déroule au système Suisse en cinq rondes si le nombre de joueurs ne dépasse pas seize. Les critères de départage sont dans ce cas le nombre de victoires, suivi du SOS, suivi du SOSOS. Si le nombre des joueurs dépasse seize, la direction de tournoi pourra utiliser à la place un tirage breton avec un groupe de tête comprenant au moins les seize joueurs les mieux classés, et les joueurs suivants du même rang à l'échelle FFG que le seizième. Le

championnat se joue sans handicap. Les critères de départage sont dans ce cas le score breton, suivi du SOS sur ce score, suivi du SOSOS.

Le Far West se déroule au système MacMahon selon l'échelle de niveau FFG avec une barre à 1d en quatre rondes, au handicap MacMahon moins une pierre. Les critères de départage sont le score MacMahon, suivi du SOS sur ce score, suivi du SOSOS.

Article 6 – Cadence et règles

La cadence pour le championnat comme pour le Far West est le système Fisher avec 40 minutes de temps principal et un incrément de 20 secondes par coup, dès le premier coup.

Les règles applicables sont celles de la FFG ; en particulier, le komi est fixé à 7,5 points.

Article 7 – Forfait

Les joueurs inscrits au championnat s'engagent à participer à toutes les rondes.

Les joueurs inscrits au Far West ont la faculté de se désinscrire d'une ronde en prévenant la direction du tournoi de préférence à l'inscription et au plus tard une demi-heure avant le début prévu de la ronde. Sinon, le joueur est considéré forfait pour la ronde.

En cas d'absence d'un joueur, l'arbitre lance sa pendule au début de la ronde à sa place s'il est le joueur noir. Un retard de plus de vingt minutes entraîne un forfait immédiat. Le forfait entraîne la perte de la partie et la victoire de l'adversaire s'il est présent. Si deux adversaires sont forfaits de leur partie, une défaite est comptabilisée pour chacun d'eux.

Article 8 – Cadre fédéral, conduite attendue et sanctions

Le championnat et le tournoi sont organisés sous l'égide de la FFG. Le règlement intérieur de la FFG et son règlement de compétitions s'appliquent, en particulier les dispositions concernant la triche. Tout manquement aux règles de la FFG expose les joueurs aux sanctions prévues par celle-ci.

Il est rappelé aux joueurs leur engagement à la Charte des joueurs de go de la FFG, accompagnant leur prise de licence. En s'inscrivant au championnat ou au Far West, les joueurs s'engagent à respecter leurs adversaires, l'esprit de la compétition, les organisateurs et bénévoles, le lieu et le matériel à leur disposition.

En cas de manquement aux règles ou de non-respect de ce règlement, ou de conduite manifestement incompatible avec la bonne tenue de la compétition, la direction de tournoi se réserve le droit d'appliquer les sanctions suivantes, selon la gravité ou la répétition des faits :

- rappel au règlement ;
- forfait de la ronde en cours ou de la prochaine ronde ;
- exclusion du tournoi.

Le conseil d'administration de la LGO sera informé de cette décision dans les meilleurs délais et l'affaire sera débattue selon les statuts de la LGO.